

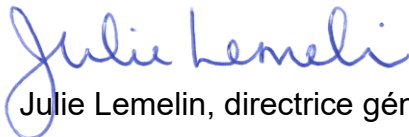


## **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-267**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 18 août 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 25-267 décrétant la constitution d'un fonds de roulement de 300 000\$ afin de pouvoir financer des immobilisations à même ses avoirs.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 28 octobre 2025.



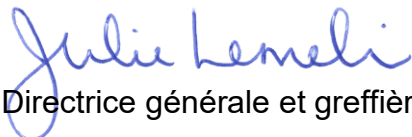
Julie Lemelin, directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 28 octobre 2025 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2025.



Directrice générale et greffière-trésorière

---